|  |  |
| --- | --- |
| C:\Users\autrieu-mel\Desktop\l_ville-de-saint-maur-des-fosses.jpg | **NOTICE**  **DEMANDE DE PLACE EN CRECHE** |

Mesdames, Messieurs,

Afin de vous permettre d’effectuer votre demande de place en crèche pour votre ou vos enfants, ce document est à compléter.

C:\Users\autrieu-mel\Desktop\image_preview.jfif **Un document à compléter par enfant**.

En plus de la demande de place en crèche complétée, merci de nous joindre :

* L’acte de naissance de votre enfant
* Une attestation CAF ou document CAF
* Avis d’imposition 2019 sur les revenus 2018 des 2 responsables de l’enfant

C:\Users\autrieu-mel\Desktop\image_preview.jfif **Ces pièces sont nécessaires et obligatoires pour créer et traiter votre demande.**

|  |
| --- |
| **Notice** |

**RESPONSABLE(S)**

Pour « Quartier » : indiquer votre quartier d’habitation en vous référent à la carte de Saint-Maur (C:\Users\autrieu-mel\Desktop\image_preview.jfif pas de référence à la carte de sectorisation scolaire).

**DATE DE RENDEZ VOUS PREVUE AU POINT INFORMATIONS INSCRIPTIONS EN MAIRIE**

Renseigner si le Guichet d’Accueil des Familles vous a donné une date de rendez vous

Si votre situation familiale est « Monoparentale » alors cochez « Célibataire ».

**DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR**

En l’absence de ces documents, votre dossier ne sera pas examiné.

**MEDICAL – SANTE**

Renseigner si votre enfant ou une personne de votre entourage familial a des antécédents médicaux de l’ordre de l’allergie et/ou d’un handicap léger ou lourd.

C:\Users\autrieu-mel\Desktop\image_preview.jfif **Veuillez fournir les documents pouvant attester d’une allergie ou d’un handicap.**

**DETAIL DE LA DEMANDE**

. La « Date de la demande » : jour où vous complétez le document

. La « Date d’entrée sollicitée » : date à laquelle vous souhaitez que votre enfant entre en crèche.

. Pour les « Modalités d’accueil », si c’est une demande d’accueil à temps partiel, il est important d’indiquer si les jours d’absence sont fixes ou libres.

Exemple : Je souhaite un accueil à temps partiel de 4 jours sans le mercredi. Le jour d’absence sera TOUJOURS le mercredi alors celui-ci est **« fixe ».**

Dans le cas contraire, il vous sera proposé un accueil à temps partiel de 4 jours où le jour d’absence pourra être n’importe quel autre jour de la semaine. Ce jour d’absence est donc **« libre »**.

. Pour le choix des structures, ordonnez vos choix, le 1 étant votre choix premier.

**.** Pour le Service d’Accueil Familial, veuillez indiquer le choix du quartier d’habitation de l’assistante maternelle. Plusieurs choix peuvent être faits. Les indiquer par ordre de préférence.

. Les différents types de structure sont indiqués sur la carte de Saint-Maur.

C:\Users\autrieu-mel\Desktop\image_preview.jfif **Pour les crèches départementales, ne pas oublier de faire la DOUBLE INSCRIPTION sur le site du Conseil Départemental :** [**www.valdemarne.fr/creche**](http://www.valdemarne.fr/creche)

**SEMAINE(S) TYPE(S)**

. Indiquez vos besoins horaires avec une amplitude maximum.

Tous les multi-accueils municipaux ouvrent à partir de 7h et ferment à 19h (dernière arrivée à 18h45) sauf pour :

* Multi-Accueil Champignol 7h30 -19h
* Multi-Accueil Les Tournelles 7h30-19h
* Multi-Accueil Abbaye 8h15-17h45
* Service d’Accueil Familial 8h-19h

L’arrivée des enfants doit se faire avant 9h30.

. Il est possible d’avoir des horaires différents d’une semaine à l’autre, sur seulement sur 15 jours (semaine A et semaine B).

**AUTRES ENFANTS**

Si votre foyer est composé d’autres enfants, veuillez nous indiquer leur(s) mode(s) de garde entre 0 et 3 ans : assistante maternelle, garde à domicile (par une nounou, une personne du foyer, les grands-parents…), multi- accueils municipaux ou départementaux, crèches privées, … Tous ces modes de garde sont indiqués par un numéro. Cocher la case correspondante au mode de garde.

**OBSERVATIONS**

Merci de bien vouloir indiquer les éléments pouvant compléter votre dossier.

Exemple : naissance de jumeaux, agent de la Ville, un de vos enfants est déjà accueilli dans un multi-accueil de la Ville, situation professionnelle …